

## Présentation

La SGDL est la maison des auteurs. Elle a pour vocation la défense du droit d'auteur et des intérêts de tous les auteurs de l'écrit. Dans le cadre de ses missions, elle a décidé d'élaborer une offre spécifique de formation.

Il ne s'agit pas d'apprendre à écrire aux écrivains, encore moins de vouloir formater leur écriture, mais de leur transmettre savoirs et compétences qui pourront enrichir leur pratique. Conçues avec et par des écrivains, pour des écrivains, les formations de la SGDL s'attachent à encourager les échanges, à susciter des questionnements, et apporter les réponses adaptées à chacun. Dispensées dans le cadre de l'hôtel de Massa, classé monument historique, elles accompagnent les auteurs dans leur volonté d'élargir leur champ de création, que ce soit pour répondre à une demande extérieure ou à une nécessité intérieure.

Participer à une session de formation de la SGDL, c'est aussi l'occasion pour l'auteur, souvent isolé de rencontrer ses pairs, d'échanger et de confronter les pratiques dans un environnement qui lui est dédié.

## Bienvenue à la SGDL



## Informations pratiques



SGDL  
Hôtel de Massa  
38 rue du faubourg Saint Jacques  
75014 Paris

Par les transports en commun :

En métro : Ligne 6 - station Saint Jacques

En RER : Ligne B - station Port Royal

En bus : Ligne 38 - station Hôpital Saint Vincent de Paul

Ligne 91 - station Port Royal – Saint Jacques

Responsable formation : François Nacfer

Tel. 01 53 10 12 18

Courriel : [sgdlformation@sgdl.org](mailto:sgdlformation@sgdl.org)





**Salle Honoré de Balzac où se déroulent nos formations**

### **Nos formations**

- ***Du livre au film, une adaptation réussie*** – 4 x 2 jours
- ***Imaginer et animer un atelier d'écriture*** – 3 jours
- ***Maîtriser le contrat d'édition pour mieux le négocier*** – 2 jours
- ***Lire à voix haute ou mettre le texte « debout »*** – 2 jours
- ***S'orienter dans le monde de l'édition, écrire et publier*** – 1 jour
- ***L'écrivain en entreprise*** – 2 jours

### **Nos formateurs**

- Vincent Ravalec : écrivain, scénariste, réalisateur, producteur
- Patrick Goujon : écrivain, animateur d'ateliers d'écriture
- Véronique Ovaldé : romancière, éditrice aux éditions du Seuil
- Denis Gombert : Éditeur, auteur, responsable du service des manuscrits chez Robert Laffont
- Caroline Girard : comédienne, auteure, metteuse en scène, directrice artistique de la Cie la liseuse
- Maïa Bensimon : Ancienne avocate aux barreaux de Paris et de New-York, spécialiste de la propriété intellectuelle
- Damien Couet-Lannes : Ancien avocat au barreau de Paris, juriste spécialisé en propriété intellectuelle
- Mathieu Simonet : Avocat, écrivain, réalisateur, cofondateur de l'agence Gibraltar

## Horaires d'ouverture

L'espace formation est ouvert de 9 heures à 18 heures.

Sauf mention contraire, nos formations commencent à 9h30 et finissent à 17h30 avec une pause déjeuner de 13 à 14 heures.

## Restauration, hébergement, divers

De nombreux restaurants, traiteurs et commerces de bouche sont situés à moins de 5 mn à pied de la SGDL. Nous vous rappelons qu'il est interdit d'apporter de la nourriture dans les salles de formation.

Nous avons des accords avec des hôtels à proximité, si besoin, contactez François Nacfer par téléphone au 01 53 10 12 18 ou par courriel : [sgdlformation@sgdl.org](mailto:sgdlformation@sgdl.org)

Code Wifi : Kolet06@laW1fi

## Règles de sécurité

- Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.
- Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou au formateur.
- Les stagiaires ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique dans les locaux.
- Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.
- La SGDL remet systématiquement une copie du règlement intérieur à chaque stagiaire avant le début de la formation. Tous les stagiaires sont supposés en avoir pris connaissance.

